

Les lieux de culte

Depuis l'Antiquité, les Gaulois ont été abondamment caricaturés dans l'exercice de leur religion. À tort. Cicéron ne voyait en eux que des barbares capables de verser le sang humain pour leurs dieux et coupables d'avoir ravagé le sanctuaire de Delphes, le plus sacré au monde. À sa suite, et pendant près de deux siècles, les historiens ont pensé que les Gaulois, pour honorer leurs dieux, se comportaient comme des non-civilisés, pratiquant des rites sanglants en pleine nature et non dans un lieu dédié.

Pourtant, les sources antiques les plus fiables (César, Strabon, Diodore de Sicile, à partir de l'œuvre de Poseidonios d'Apamée) tiennent un tout autre discours : les Gaulois étaient les plus religieux des hommes et disposaient de véritables enceintes sacrées où ils avaient commerce avec leurs divinités à travers de riches offrandes. Mais à ces témoignages on a longtemps préféré la mauvaise lecture d'un passage célèbre de Pline, contant la cueillette du gui, évidemment en pleine forêt, là où seulement pouvait se trouver un chêne qui en fût porteur.

Depuis une quarantaine d'années, les résultats de fouilles donnent raison à Poseidonios qui, pour parler des lieux de culte gaulois, utilise des termes consacrés par l'archéologie religieuse : *téménos*, enceinte sacrée monumentale, et *propulatioi*, propylées ou porche de cette même enceinte. Ce sont de véritables sanctuaires qui sont mis au jour dans toute la moitié septentrionale de l'ancienne Gaule, à l'instar de celui de Gournay-sur-Aronde (Oise), découvert en 1977.

Comme on le voit ici, ces sanctuaires présentent de grandes ressemblances

avec ceux des mondes grec et romain. Un véritable péribole (1), enceinte sacrée, matérialisé par un puissant mur de terre et de bois et précédé d'un fossé, délimite un espace quadrangulaire de quelques dizaines de mètres de côté. L'entrée (2) se trouve toujours sur le côté oriental, face au soleil levant. Elle faisait l'objet du plus grand soin, prenant la forme d'un bâtiment à part entière, porche couvert, souvent muni d'un étage et franchissant par une passerelle le fossé périphérique ininterrompu. L'intérieur de l'enceinte, tel que l'archéologie permet de le restituer, accentuait encore cette ressemblance avec les sanctuaires grecs archaïques et ceux de la Rome républicaine. Il était occupé en grande partie par un bois sacré symbolique (quelques arbres ou arbustes) (3), résidence des dieux lors des cérémonies. Au-dessus de lui, au centre même de l'espace, s'élevait un bâtiment de bois qui, de loin, faisait penser à un temple classique, une couverture à deux pans reposant sur des colonnes. Mais il n'en avait que l'allure. Sa fonction était seulement de protéger une grande fosse creusée dans le sol et un foyer attenant qui servaient d'autel (4) pour les sacrifices d'animaux. À la différence des temples, il ne possédait pas de *naos* ou de *cella*, cette pièce qu'habitait l'effigie de la divinité. Les druides avaient persuadé les Gaulois que les dieux n'avaient pas figure humaine et qu'il était sacrilège de les représenter de quelque manière. Le reste de l'espace, sans construction, était réservé aux rassemblements des fidèles et aux repas qui suivaient les sacrifices.

Dans ces lieux sacrés aménagés se déroulaient des cérémonies parfaitement similaires à celles des brillants voisins des Gaulois : les sacrifices d'animaux

et les offrandes de biens matériels. En bons civilisés, les Gaulois n'offraient à leurs dieux que des animaux domestiques, ceux qu'ils produisaient et, contrairement aux légendes tenaces, jamais d'animaux sauvages. Dans les sanctuaires importants, gérés par une communauté nombreuse, ce sont les grands animaux qu'on sacrifiait aux dieux : le bœuf, le porc et le mouton. Le plus souvent, une partie de leur corps (les entrailles) était grillée pour alimenter par la fumée une divinité céleste, tandis que les participants se partageaient le reste lors d'un repas pris sur place immédiatement après le sacrifice. Parfois, la totalité d'un bœuf était offerte à une divinité souterraine, la bête entière étant précipitée dans la grande fosse servant d'autel.

À l'époque la plus ancienne (IV^e-III^e siècle avant J.-C.), les offrandes étaient essentiellement guerrières. Les armes prises sur les ennemis en cas de victoire étaient rapportées dans le sanctuaire et accrochées aux murs du péribole ou à ceux du propylée, en un rite en tous points similaire à celui de l'*anathema* grec, une forme de trophée auquel il était interdit de toucher. Cela explique la présence de boucliers sur la façade reconstituée du porche d'entrée du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde.

Le culte qui se déroulait en ces lieux était de nature publique, il était pratiqué par des classes entières de la société, les guerriers, les riches propriétaires terriens et les druides. Mais ces derniers étaient seuls capables d'organiser les cérémonies et de comprendre la volonté des dieux. ///



LE SANCTUAIRE DE GOURNAY-SUR-ARONDE (OISE)

PLAN D'ENSEMBLE © Jean-Louis Brunaux

RECONSTITUTIONS DU PORCHE D'ENTRÉE ET DE L'AUTEL COUVERT © Musée gallo-romain de Lyon

LES ENCEINTES CULTUELLES

Il existe une particularité incroyable chez les "Celtés d'en haut"¹ au sujet de leurs enceintes cultuelles. Dans les sanctuaires et dans les enceintes sacrées érigées dans la campagne, on a jeté beaucoup d'or en offrandes aux dieux ; et aucun des habitants ne s'en empare par crainte des dieux, bien que les Celtés aiment l'argent à outrance.

Diodore de Sicile, *La Bibliothèque historique*, V, 27.
1. Gaule du centre et du nord.

DIEUX ET BUTINS DE GUERRE

[Au dieu de la guerre], ils font la plupart du temps vœu de consacrer tout ce qu'ils prendront au combat : quand ils ont gagné, ils immolent tout le butin vivant et le reste ils l'apportent en un même endroit. Dans de nombreuses cités, on peut voir des tertres élevés dans des lieux consacrés avec ces dépouilles ; et il n'est pas arrivé souvent que quelqu'un méprise la religion et ose cacher chez lui le butin qu'il avait fait ou ose toucher à ces dépôts ; pour un tel acte le supplice le plus cruel a été institué.

César, *La Guerre des Gaules*, VI, 17.